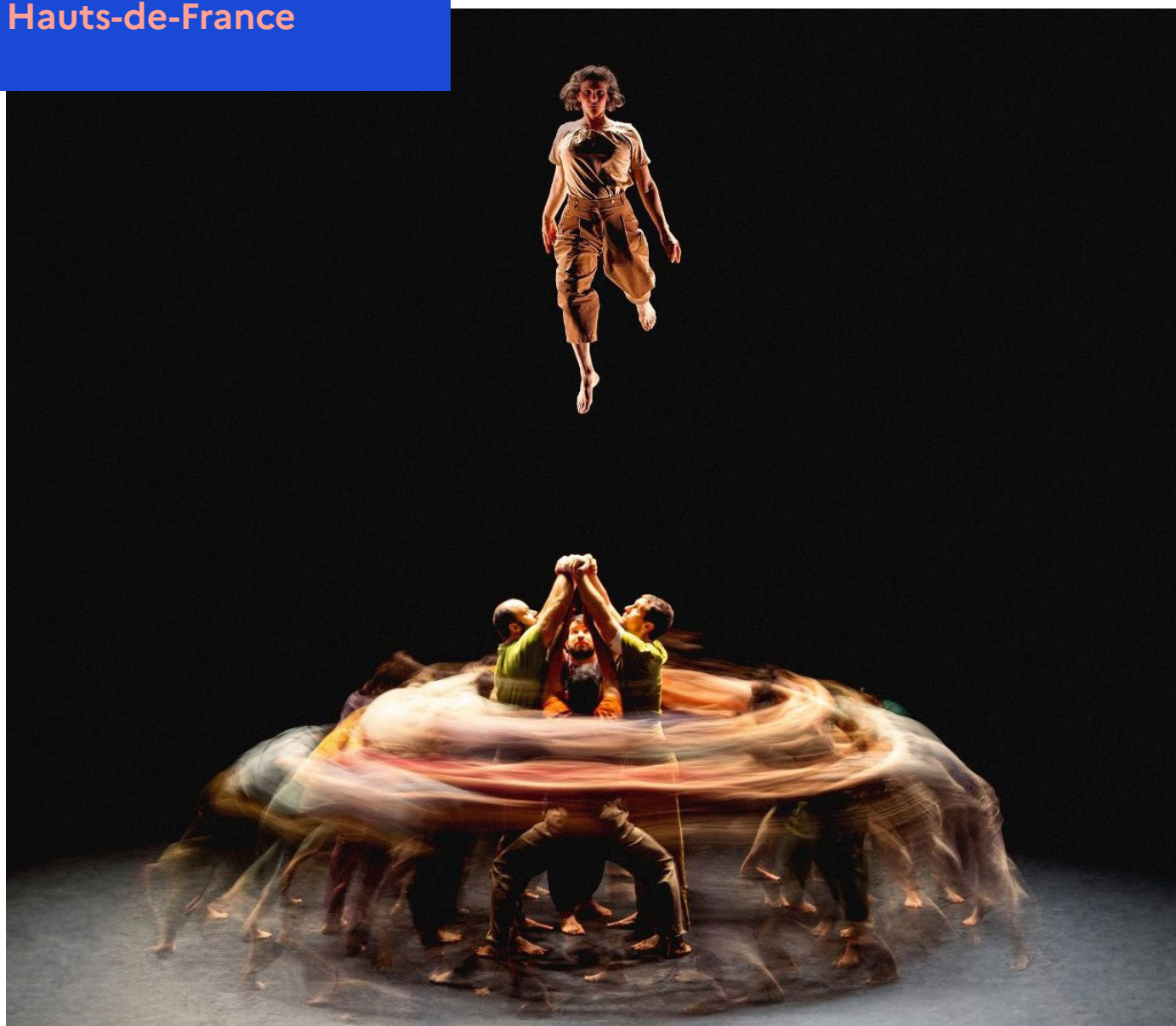
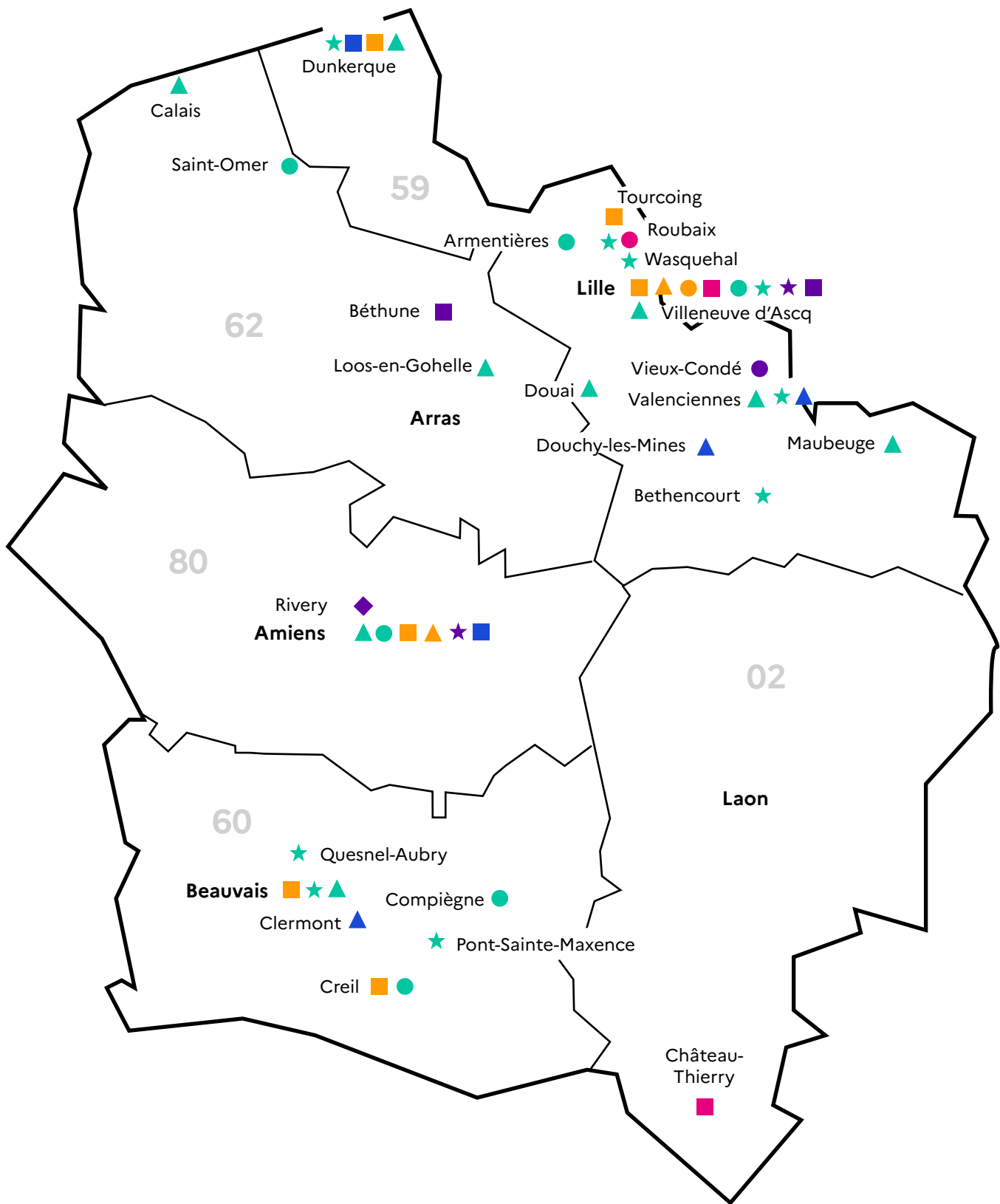


Création artistique en 2025

Retour sur la
politique de soutien aux
artistes et à la création
en Hauts-de-France





Le réseau des structures labellisées et conventionnées en Hauts-de-France

Pluridisciplinaire

▲ 9 Scènes nationales (SN)

La Maison de la Culture d'Amiens (Amiens)
Théâtre du Beauvaisis (Beauvais)
Le Channel (Calais)
Le Tandem (Douai-Arras)
Le Bateau Feu (Dunkerque)
Culture Commune (Loos-en-Gohelle)
Le Manège (Maubeuge)
Le Phénix (Valenciennes)
La Rose des Vents (Villeneuve d'Ascq)

● 6 Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

Le Safran (Amiens)
Le Vivat (Armentières)
Les théâtres de Compiègne (Compiègne)
La Faïencerie - théâtre de Creil (Creil)
Le Grand Bleu (Lille)
La Barcarolle (Saint-Omer)

★ 10 Ateliers de fabrique artistique (AFA)

La Batoude (Beauvais)
Modulo atelier (Bethencourt)
Le Bercaïl (Dunkerque)
Fructose (Dunkerque)
La Manekine (Pont-Sainte-Maxence)
La Menuiserie 2 (Quesnel-Aubry)
L'Oiseau-Mouche (Roubaix)
Le Zeppelin (Saint-André-lez-Lille)
Espace Pasolini (Valenciennes)
La Manivelle (Wasquehal)

Théâtre et arts associés

◆ 1 Centre national de la marionnette (CNMa)

Le Tas de Sable - Ches Panses Vertes (Rivery)

★ 2 Pôles nationaux du cirque (PNC)

Cirque Jules Verne (Amiens)
Le Prato (Lille)

■ 2 Centres dramatiques nationaux (CDN)

La comédie de Béthune (Béthune)
Le théâtre du Nord (Lille)

● 1 Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)

Le Boulon (Vieux-Condé)

Danse

● 2 Centres de développement choréographique nationaux (CDCN)

L'Échangeur (Château-Thierry)
Le Gymnase (Roubaix)

■ 1 Centre choréographique national (CCN)

Ballet du Nord (Roubaix)

Musique

■ 6 Scènes de musiques actuelles (SMAC)

La Lune des Pirates (Amiens)
L'Ouvre-Boîte (Beauvais)
La Grange à Musique (Creil)
Les 4Écluses (Dunkerque)
L'Aéronef (Lille)
Le Grand Mix (Tourcoing)

▲ 2 Orchestres nationaux en région

Orchestre de Picardie (Amiens)
Orchestre national de Lille (Lille)

● 1 Théâtre lyrique d'intérêt national

Opéra de Lille

Arts visuels

■ 2 Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)

FRAC Picardie (Amiens)
FRAC Grand Large (Dunkerque)

▲ 3 Centres d'art contemporain d'intérêt national (CACIN)

Diaphane (Clermont)
Centre régional de la photographie (Douchy-les-Mines)
L'H du Siècle (Valenciennes)

« Une vitalité essentielle »

En 2025, la création artistique en Hauts-de-France a confirmé une vitalité essentielle. Depuis les coulisses, derrière le quatrième mur de la scène publique, l'État, via la DRAC Hauts-de-France, construit patiemment les conditions de l'émergence des œuvres et de la circulation des artistes. Souvent à l'abri des projecteurs, cette action façonne pourtant en profondeur la capacité des structures à inventer, accueillir et transmettre.

Cette rétrospective obéit à un impératif de transparence : elle montre les choix opérés, les équilibres recherchés, les leviers actionnés pour soutenir la diversité des démarches artistiques.

Avec 32,2 millions d'euros investis en 2025 - et une progression de +23 % des crédits d'intervention depuis 2020 -, **le soutien accordé aux arts ne se réduit pas à un simple budget** : il incarne une volonté ferme de renforcer les chaînes de production, de stimuler les dynamiques locales et d'accompagner toutes les formes de création. Les 73 résidences soutenues et les 43 festivals aidés illustrent cette ambition concrète.

Ce soutien, souvent discret pour le public, s'appuie sur **un travail exigeant et une expertise de haut niveau** : analyse de projets, participation aux comités de suivi, repérage des émergences, accompagnement technique, appui aux collectivités, attention aux enjeux de parité, d'éducation artistique et culturelle, de diversité ou de transition écologique. La mise en œuvre du plan national « Mieux produire, mieux diffuser » active des compétences fines de coordination et d'expertise.

Chaque décision prise, chaque appui technique, chaque visite sur le terrain concourt à une finalité précise : permettre que l'émotion artistique advienne, qu'elle soit vécue, partagée, transmise. Cette responsabilité engage une présence continue, une attention constante aux réalités des équipes, une capacité à relier les initiatives et à soutenir les démarches qui renforcent la vitalité culturelle de la région.

L'année 2025 démontre ainsi que la création artistique en Hauts-de-France repose sur un engagement collectif : **celui d'une administration qui agit aux côtés des acteurs culturels et des collectivités territoriales pour maintenir la vitalité des démarches artistiques, amplifier leur présence et renouveler les conditions de leur développement**. Ainsi, cette année se ferme comme elle s'est ouverte, avec la réouverture d'une scène nationale dans la région : en janvier 2025, le Théâtre du Beauvaisis (Oise), accueillait des milliers de spectateurs et de spectatrices dans un bâtiment reconstruit et modernisé, qui redonne à la scène nationale beauvaisienne un écrin rénové. Et, à Villeneuve d'Ascq (Nord), la réouverture, les 6 et 7 décembre, de la rose des vents, entièrement repensée après quatre années de travaux, prête à accueillir à nouveau spectacles vivants, cinéma, créations pluridisciplinaires, et à servir d'agora culturelle accessible.

2025 a été marquée par des décisions structurantes : signature des chartes d'Atelier de fabrique artistique dans la région et labellisation d'une Scène de musiques actuelles sur le littoral.

Ces reconnaissances témoignent d'une attention renouvelée aux projets comme aux territoires. Le rééquilibrage territorial entre zones urbaines, périurbaines et rurales, entre nord et sud de la région vise à offrir une présence artistique à chaque habitant des Hauts-de-France, renforcé cette année par le plan Culture et ruralité. La DRAC s'appuie sur un collectif - équipes, structures, artistes, collectivités - pour que la création ne soit pas un luxe mais bien un droit effectif. **Elle défend la liberté de création comme principe fondamental** : permettre que toute idée, toute forme, toute voix puisse trouver son expression, sans contrainte autre que la rigueur artistique et l'exigence d'un dialogue sincère avec les publics.

Quand les conditions sont réunies, des œuvres voient le jour, des projets s'ancrent, des publics se rencontrent, et l'émotion circule. C'est à cette émulsion que nous avons œuvré en 2025, convaincus que **la culture est un bien commun, un espace de partage, de sens, de transformation.**

Hilaire Multon,
directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France

Sommaire

Une politique territoriale et partenariale, tournée vers l'avenir	p. 7
Réunir les conditions nécessaires à la création artistique	p. 8
Créer avec, et pour tous les territoires	p. 12
Construire en complémentarité les politiques de soutien à la création	p. 17
Faire évoluer les pratiques, préparer l'avenir	p. 22
Spectacle vivant : des œuvres, des parcours, des territoires	p. 28
Arts visuels : créer, diffuser, faire réseaux	p. 36
La DRAC Hauts-de-France, service déconcentré du ministère de la Culture	p. 46

Introduction

Une politique territoriale et partenariale, tournée vers l'avenir

Réunir les conditions nécessaires à la création artistique

Soutenir à toutes les étapes de la création

La politique de soutien à la création artistique portée par la DRAC Hauts-de-France s'inscrit dans une logique de continuité des parcours et de structuration des écosystèmes artistiques régionaux, afin de préserver des conditions favorables à la création artistique.

Elle accompagne ainsi au quotidien les artistes, les équipes artistiques et les opérateurs culturels dans toutes les étapes de la création : des temps dédiés à la recherche

et à l'expérimentation, jusqu'aux temps de production et de diffusion aux publics. Ce soutien agit en complément des actions menées par les collectivités territoriales et par les opérateurs culturels sur le terrain, pour que la création puisse trouver les conditions de sa pleine expression.

81 M€

Budget global de la DRAC Hauts-de-France en 2025 *

33,5 M€*

Budget de la DRAC Hauts-de-France dédié à la création, dont 31M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement **

Ce montant représente 39,5% du budget total de la DRAC Hauts-de-France en 2025

+23%

Progression des crédits d'intervention dédiés à la création artistique entre 2020 et 2025

* Montant ajusté le 11 mai 2026, le budget investissement étant de 2,5M€ et non 1,2M€ comme précédemment notifié.

** L'ensemble des montants exprimés dans le document concernent les crédits de paiement (CP)

Répartition des crédits par champ disciplinaire



- Pluridisciplinaire (31%)
- Arts visuels (10%)
- Danse (9%)
- Musique (26%)
- Théâtre et arts associés (cirque, arts de la rue, marionnette) (24%)

Des dispositifs clairs

La DRAC Hauts-de-France déploie sa politique de soutien à la création à travers un ensemble de dispositifs qui couvrent l'ensemble des champs artistiques : théâtre et ses arts associés, musique, danse, arts visuels, et formes hybrides.

Ces dispositifs permettent d'accompagner aussi bien les artistes émergents que les équipes confirmées, les institutions établies et les structures naissantes, tout en favorisant l'expérimentation et la prise de risque artistique.

L'organisation de ces soutiens repose sur une articulation claire entre :

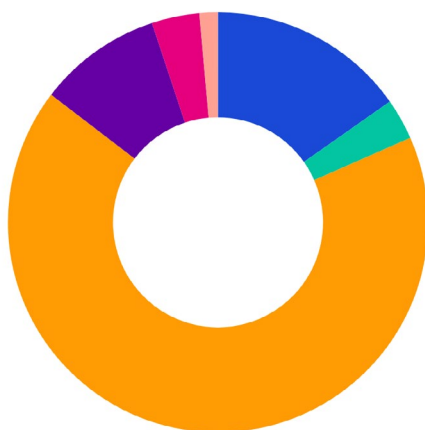
↳ **L'accompagnement des structures de production, de résidence de recherche et de création, et des lieux de diffusion**

↳ **l'aide directe aux artistes et aux équipes artistiques indépendantes ;**

↳ **le soutien aux réseaux professionnels et aux dynamiques collectives.**

Cette articulation renforce la cohérence de l'action publique et assure une lisibilité accrue des interventions de l'État, qui ne se limite pas à une politique d'appel à projet mais à un accompagnement structurant et durable.

Répartition des crédits par dispositif de soutien



- Aides directes aux artistes et aux équipes artistiques (15,2%)
- Résidences de recherche et de création (3,2%)
- Aides au fonctionnement des structures labellisées (67%)
- Aides au fonctionnement des structures conventionnées (9,5%)
- Aides aux festivals (3,7%)
- Dispositifs complémentaires (1,4%)

4 522 539 €

Montant des Aides déconcentrées du spectacle vivant en Hauts-de-France, des Aides individuelles à la création (AIC), des Allocations à l'installation d'ateliers et d'achat de matériel (AIA) et des Aides à l'installation ou à la modernisation d'ateliers d'artisanat d'art (AIMA)

+ 41%

Progression du nombre de lauréats aux Aides individuelles à la création (AIC) entre 2024 et 2025, passant de 22 à 31 lauréats.

↘ Les aides directes aux artistes

La DRAC Hauts-de-France assure un soutien financier direct aux équipes artistiques par le biais de son dispositif des Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) d'une part, et aux artistes par le biais des Aides individuelles à la création (AIC) des Allocations d'installation d'atelier et d'achat de matériel (AIA) et des Aides à l'installation ou à la modernisation d'ateliers d'artisanat d'art (AIMA) en ce qui concerne les arts visuels, d'autre part. Ces aides permettent aux artistes et aux équipes artistiques indépendantes de développer leur travail.

Si les aides directes dans le champ des arts visuels sont ponctuelles, celles dans le spectacle vivant peuvent être pluriannuelles, par l'intermédiaire de conventions pouvant aller jusqu'à quatre ans consécutifs.

En 2025, ce ne sont pas moins de 65 projets et 54 compagnies régionales qui ont bénéficié des ADSV, dont la moitié d'entre elles par le biais d'une aide pluriannuelle.



Wouazo (Le Tas de Sable - Marie Godefroy), soutenu en 2025 dans le cadre d'une aide au projet
© Kalimba

Donner du temps à la création

En cohérence avec les objectifs de structuration et de continuité de la création, la politique conduite par la DRAC Hauts-de-France en 2025 privilégie une approche inscrite dans le temps long : les conventions pluriannuelles dans le spectacle vivant, les aides pluriannuelles pour les festivals, et les temps d'accompagnement comme les résidences de recherche et de création sont autant de dispositifs qui permettent aux artistes et aux structures de consolider leurs projets artistiques, de développer des démarches de recherche et de création, et de renforcer leur ancrage territorial.

Cette attention portée à la durée permet ainsi aux projets artistiques de mûrir, aux équipes de se structurer, et aux lieux, aux partenaires et aux publics de construire des relations durables.

73

équipes artistiques et artistes ont bénéficié de résidences de recherche et de création subventionnées par la DRAC Hauts-de-France en 2025

Le cadre des résidences répond aux priorités de la DRAC Hauts-de-France. C'est ainsi le cas, par exemple, des résidences Tremplin, destinées spécifiquement aux artistes en phase d'émergence, dans l'objectif d'accompagner leur installation et leur professionnalisation. C'est aussi le cas des résidences à la jonction de plusieurs domaines, dans un objectif de démocratisation culturelle.



Exposition *ad lib* (cette exposition fait suite à la résidence de Jaeyoung Choi à l'H du Siège de septembre à décembre 2025)
L'H du Siège, Valenciennes
6 janvier au 14 mars 2026
© Frédéric IOVINO

Dans le cadre du partenariat établi depuis 2022 avec me Cheongju Museum of Art, Cheongju / Corée du Sud

Créer avec, et pour tous les territoires

Rééquilibrer la présence artistique sur le territoire

Si la création artistique est présente sur l'ensemble de la région Hauts-de-France, il existe néanmoins un déséquilibre dans l'implantation des structures conventionnées et labellisées entre le nord et le sud de la région, le sud étant moins doté que le nord.

Le rééquilibrage fait alors partie des stratégies territoriales prioritaires de la DRAC Hauts-de-France, et des récentes campagnes de labellisations et conventionnements.

48

Lieux labellisés ou conventionnés par la DRAC Hauts-de-France / Ministère de la Culture

3

Réouvertures après travaux soutenus financièrement par la DRAC Hauts-de-France de Scènes nationales et d'Espace d'art contemporain en 2025

Une action publique au service de la vitalité artistique et régionale

Afin de réduire les inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle, la politique de soutien à la création artistique de la DRAC Hauts-de-France constitue un levier essentiel par l'accompagnement des projets implantés dans des contextes variés, incluant les territoires ruraux, périurbains et urbains, ainsi que les zones confrontées à des fragilités sociales ou économiques, le tout dans une démarche de rééquilibrage territorial entre nord et sud.

En plus d'être des temps longs de création, les résidences constituent d'important relais de la création contemporaine aux plus proches des habitants, par une implantation locale : les projets sont développés en lien avec le territoire et ses habitants, sans dissocier création et diffusion.

La vitalité artistique régionale s'exprime aussi par la capacité d'accès des publics à la diversité des expressions artistiques : dans ce cadre, la DRAC Hauts-de-France accorde une attention particulière au soutien des disciplines sous-représentées dans certains départements.

La politique de la DRAC Hauts-de-France tient compte de l'adaptation de l'offre aux attentes des populations, en particulier dans les territoires prioritaires tels que le Bassin minier ou le Sambre-Avesnois-Thiérache.

Elle accompagne les partenaires locaux vers une plus grande présence artistique, notamment par des contractualisations et des actions culturelles locales, par l'implantation de dispositifs de résidences et d'itinérances favorisant la création, la circulation des œuvres et l'accès des publics à la diversité des expressions artistiques.



Les 4Écluses, labellisée Scène de musiques actuelles (SMAC) en 2025, la première sur le littoral régional
© Angélique Lyleire / Les 4Écluses

➤ **Panorama de la création artistique en Hauts-de-France : densité des équipements et structuration du territoire**

Sambre-Avesnois-Thiérache — capillarité territoriale et contractualisation

Le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache se définit par une offre culturelle plus dispersée et par des enjeux d'accessibilité qui imposent des réponses fondées sur la contractualisation et la coopération interinstitutionnelle. Le pacte SAT constitue un outil opérationnel pour réduire les fractures d'accès, soutenir les projets locaux et structurer des réseaux de proximité. La DRAC, en partenariat avec les collectivités et les opérateurs, accompagne ainsi des actions de renforcement des équipements de proximité, des actions de médiation et des circuits itinérants de diffusion, afin d'assurer une présence culturelle continue et adaptée aux réalités démographiques et géographiques du territoire.

Métropole amiénoise — repère de la création au sud de la région

La métropole amiénoise concentre près de la moitié des structures labellisées et conventionnées du territoire de l'ex-Picardie. Elle représente historiquement le symbole fort de la déconcentration culturelle, en accueillant la première Maison de la Culture, inaugurée par André Malraux en 1966, devenue aujourd'hui Scène Nationale. Dotée du FRAC Picardie qui déménagera à l'horizon 2028 au sein de la Plateforme des images et de la création (PIC) et qui rythme le territoire de ses nombreuses expositions hors-les-murs, elle est aussi une référence à échelle régionale par la qualité pluridisciplinaire de ses équipements, qui s'exprime par de grands temps forts à l'année : les Tentaculaires, les Safra'numériques, les saisons du Cirque Jules Verne, etc.

Métropole lilloise — concentration d'offres et rôle d'interface régionale

La métropole lilloise se distingue par une forte concentration d'équipements structurants et professionnels (scènes de musiques actuelles, grandes scènes nationales, centre d'art, orchestre, écoles supérieures), qui en font le principal pôle de production et de diffusion de la région. Cette concentration favorise l'émergence de projets de grande visibilité nationale et internationale, la mutualisation de ressources humaines et techniques, ainsi que la structuration de filières professionnelles.

Bassin minier — densité structurante et enjeu de médiation

Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais conserve une concentration notable d'équipements culturels dont plusieurs labellisés, qui constituent un maillage rare à l'échelle régionale et nourrissent des dynamiques de médiation et de renouvellement artistique. Cette concentration permet de fédérer des opérations de grande ampleur (parcours patrimoniaux, centres d'art et actions de valorisation) et d'adosser des politiques de diffusion ambitieuses. La DRAC Hauts-de-France y porte une attention particulière sur l'appropriation par les habitants et sur l'articulation entre valorisation du site et création contemporaine : les politiques régionales et nationales (inscription au patrimoine mondial, dispositifs de médiation et journées territoriales) placent la culture au cœur d'une stratégie de redynamisation locale. Ces caractéristiques font du Bassin minier un « laboratoire » d'initiatives où se conjuguent conservation, expression artistique et insertion sociale, tout en exigeant des dispositifs soutenus de médiation pour garantir l'accès effectif des publics locaux.



Les soutiens à l'investissement de la DRAC Hauts-de-France est intervenu pour financer le cintre de l'Opéra de Lille
© Frédéric IOVINO

Les festivals : découvertes, émergences et proximité

En plus d'être des temps forts annuels, les festivals permettent d'amener la culture hors des lieux qui lui sont habituellement dédiés, touchant de nouveaux publics et en particulier des publics plus jeunes. Ils représentent des lieux d'émergence pour les artistes, et constituent une mise en lumière essentielle pour leur début de carrière.

L'aide au festival, refondée en 2022 par le ministère de la Culture, permet ainsi aux associations et aux structures portant des projets ambitieux et exigeants de financer leur développement et leur ancrage sur le territoire.

Dans cet objectif, et en complément d'un appui artistique et technique, la DRAC Hauts-de-France intervient ainsi auprès des festivals par trois formes d'aides financières :

↳ **des aides ponctuelles** : en appui à une action ou un volet spécifique du festival, pour une expérimentation numérique par exemple ;

↳ **des aides pluriannuelles** : en soutien à l'ensemble des activités artistiques et culturelles du festival et de son fonctionnement, par exemple pour le maintien d'une discipline sous-représentée ;

↳ **des aides transversales** : en accompagnement des démarches d'adaptation des festivals aux enjeux contemporains.

43

Festivals aidés au titre du soutien aux festivals dans le champ de la création artistique en Hauts-de-France

1 136 000 €

Montant du soutien aux festivals du spectacle vivant et des arts visuels en 2025 en Hauts-de-France



La grande tablée (OpUS) à l'ouverture des Turbulentes 2025, portées par Le Boulon © Kalimba



MuTE de Bérénice Legrand, à l'occasion du festival Kidanse 2025
© Frédéric IOVINO

La majorité des festivals soutenus en 2025 l'a été grâce à des aides pluriannuelles, garantissant un accompagnement durable.

Cette année aura également été marquée par un nombre important de premières aides ponctuelles afin de soutenir des festivals en plein ancrage dans la région Hauts-de-France, comme le festival Sous les pavés...l'art ! (Saint-Omer) ou l'Uber Gang Festival (Aulnoye-Aymeries).

➤ Faire vivre les festivals au cœur des territoires ruraux

Décliné dans toutes les DRAC et DAC du territoire, le plan Culture et ruralité a permis de doubler le nombre de festivals aidés financièrement en zones rurales, par rapport à l'année 2024, passant de 30 festivals soutenus à 69 festivals à échelle nationale. Lancé en 2025, ce plan vise à renforcer la présence artistique et la diffusion dans les zones éloignées des lieux culturels urbains.

En Hauts-de-France, cinq festivals ont été ainsi soutenus dans le cadre du plan Culture et ruralité, à hauteur de 10 000 euros chacun : le festival de la Mascarade à Nogent-l'Artaud, le festival de Laon, le festival de Saint-Michel, le festival Embarquement immédiat en Thiérache, et de conforter le festival des Photaumnales dans l'Oise. Ces aides ont permis de pérenniser et de renforcer certains festivals préexistants, et d'en aider certains pour la première fois.

En parallèle des aides complémentaires permises par le plan Culture et ruralité, la DRAC Hauts-de-France a veillé à attribuer ses nouveaux soutiens dans un souci de rééquilibrage territorial auprès des communes rurales, à habitat dispersé (Montonvillers (Somme), Tigny-Noyelle (Pas-de-Calais) ou encore Cnnectancourt (Oise)).

Construire en complémentarité les politiques de soutien à la création

Construire en complémentarité les politiques de la mise en œuvre des politiques de la création s'appuie sur une coopération étroite avec les collectivités territoriales, à l'échelle communale, régionale, départementale et intercommunale.

Ces partenariats permettent de croiser les priorités, d'articuler les dispositifs de soutien et de renforcer l'impact des politiques publiques en faveur de la création artistique.

En 2025, la DRAC Hauts-de-France a poursuivi le développement de conventions et d'accords-cadres avec les collectivités, afin de soutenir des projets structurants et de favoriser une meilleure répartition de l'offre de création sur le territoire.

Agir ensemble : construire les politiques culturelles avec les collectivités territoriales

En mars 2025, Rachida Dati, ministre de la Culture, et Xavier-Bertrand, président de la région Hauts-de-France, ont signé une lettre d'intention visant à développer la coopération entre l'État et la Région en faveur de la culture. Cette signature s'inscrit dans le prolongement des collaborations déjà existantes avec les collectivités territoriales.

Celle-ci couvre l'ensemble des chantiers culturels (patrimoine, éducation artistique et participation culturelle, etc.) avec un axe fort en faveur de la création artistique, pour le maintien d'un accompagnement des artistes et de la liberté de création.

De grands projets comme la création de la Plateforme des images et de la création (PIC Amiens) sont déjà des terrains de financements conjoints par l'État et la Région Hauts-de-France, aux côtés de la métropole Amiénoise. Ce nouvel engagement consacre la complémentarité des rôles de l'État et de

la Région Hauts-de-France dans la conduite d'une politique culturelle articulée et cohérente. Spécificité du modèle français, la culture est une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes, établissements publics de coopération intercommunale) qui sont au premier plan de la mise en œuvre des politiques culturelles.

Le dialogue entre les services de la DRAC Hauts-de-France et les collectivités est ainsi permanent, permettant de faciliter la mise en réseau de la création ainsi que sa structuration.

Dialoguer pour mieux agir : les instances de concertation en Hauts-de-France

Les rendez-vous du COREPS en 2025

Co-présidées par la DRAC Hauts-de-France et par la Région Hauts-de-France, les rencontres du COREPS permettent aux partenaires publics, aux organisations syndicales d'employeurs, aux salariés du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, des arts visuels, les fédérations ou encore les réseaux au service de l'intérêt collectif de ces professions de partager leurs connaissances et leurs informations pour fluidifier le dialogue. Chaque année, les rencontres répondent à plusieurs thèmes, de la sécurité à l'hygiène en passant par la création ou encore l'aménagement du territoire. En complément des membres de droit, des membres invités peuvent rejoindre le COREPS afin de participer aux groupes de travail et aux assemblées plénières.

Les Conseils locaux des territoires pour la culture

Lancés en 2002 et renommés en 2021, les Conseils locaux des territoires pour la culture (CTLC) assurent la présence d'un dialogue au plus près des territoires : échanges, débats sur les orientations et les enjeux des politiques culturelles sur les territoires, concertations.

Présidés par les préfets de région et animés par les DRAC, les CTLC rassemblent les représentants de nombreuses associations et fédérations d'élus parmi lesquelles l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités, des Régions de France, des associations des petites villes de France, de Ville et Banlieue, ou encore l'association des maires ruraux de France pour n'en citer qu'une partie.

21 mars – Comité de pilotage

Ce premier rendez-vous a permis de déterminer la feuille de route pour l'année ainsi que de rappeler les enjeux prioritaires de la création sur le territoire : les transitions écologiques et leur accompagnement dans les conventions pluriannuelles, la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS), la parité et la diversité dans la production, et l'équité territoriale avec une attention particulière auprès des zones rurales et quartiers politique de la ville.

19 juin - Comité de pilotage

À mi-parcours, deux groupes de travail ont été retenus après les échanges de mars : un premier groupe sur la question de l'emploi, des parcours professionnels et la formation, et un deuxième groupe sur les politiques publiques de la culture.

14 novembre - Assemblée plénière

L'assemblée plénière s'est tenue au Théâtre du Nord, en présence des membres de droit du COREPS mais aussi des membres invités, afin de faire le point sur l'actualité de l'année 2025 : présentation des dispositifs du Ministère comme le FONPEPS et France 2030, ou encore interventions de Haute Fidélité, HFX+ et Filage sur les questions de l'emploi, du droit du travail et des luttes contre les discriminations.

Structurer la filière des musiques actuelles : une convention collaborative 2023-2026

Dans la continuité d'un premier contrat de filière signé entre 2019 et 2022, l'engagement du Centre national de la musique (CNM), de la région Hauts-de-France et de la DRAC Hauts-de-France pour le soutien et la structuration de la filière des musiques actuelles a été renouvelé par une convention de quatre ans, de 2023 à 2026.

En coopération avec le réseau « Haute-Fidélité », ce contrat de filière a pour objectif d'accompagner et de fortifier de manière concertée le développement et la structuration de la filière régionale des musiques actuelles : les mesures prises en commun ne se substituent pas aux dispositifs propres aux signataires, mais visent à les renforcer ou les compléter.

Un fonds de 180 000 euros en moyenne est associé par an au contrat de filière afin de soutenir les professionnels développant des projets en cohérence avec les objectifs du contrat. Plusieurs enjeux structurent les objectifs de ce contrat dont le rééquilibrage territorial, la diversité et la soutenabilité des modèles économiques.

Pour répondre à ces objectifs, les partenaires couplent les aides financières à des actions de fond : mesures d'accompagnement (individuelles ou collectives), rencontres pour favoriser le partage d'expérience, remontée des difficultés et des besoins, etc.



Lancement du COREPS en 2023
© DRAC Hauts-de-France

Une année festive

La culture se célèbre aussi sous les paillettes, dans les grandes parades et lors de nuits dansantes. La région Hauts-de-France a été transportée en 2025 par des temps forts de fête et de joie : l'arrivée du Varan à Calais, , et le retour de Lille 3000 avec « Fiesta », portées par les collectivités et accompagnées par la DRAC Hauts-de-France.

L'Odysée du Varan, à Calais (62)

Les 7 et 8 novembre 2025, la compagnie de théâtre de rue La Machine enchantait le front de mer de Calais. Ville phare dans la région des géants, Calais entretient une histoire d'amour avec les figures monumentales mécanisées : dès 1994, c'est un géant allongé sur les quais qui se réveillait pour émerveiller le public.

Les rencontres entre les habitants et les reptiles ne se limitent pas à ces moments de festivités, mais se déclinent toute l'année, par les déambulations quotidiennes du Dragon sur le front de mer ou par les nombreuses opérations de médiation. Les préparatifs de l'arrivée du Dragon et du Varan deviennent alors des portes d'entrées à la découverte d'autres disciplines : ateliers d'écriture, de photographie, expositions itinérantes...

La DRAC Hauts-de-France accompagne depuis plusieurs années la ville de Calais dans le financement des activités de la Compagnie du Dragon, succursale locale de la compagnie La Machine, pour continuer à réenchanter le quotidien.

Fiesta - Lille 3000, à Lille et ses environs (59)

Le retour de Lille 3000 s'est déroulé sous le signe des célébrations, avec l'édition «Fiesta», trois ans après l'édition «Utopia». Soutenue à hauteur de 460 000 euros, l'engagement de la DRAC Hauts-de-France dans cette manifestation d'ampleur rappelle son implication aux côtés d'événements qui soutiennent la diversité artistique et le parcours des artistes, qui favorisent l'accès à l'actualité de la création et au patrimoine, et qui développent une démarche d'éducation artistique et culturelle ouverte au plus grand nombre.

« Fiesta » a été structurée par une ambition de coopération avec les acteurs du territoire : cela a notamment été le cas du FRAC Picardie, et du CRP de Douchy-les-Mines. Spectacles et expositions exceptionnelles ont rythmé le territoire, avec un moment jubilatoire cette saison : la présentation du légendaire Rideau de scène de Parade réalisé par Picasso, à l'Opéra de Lille, accompagné de l'Orchestre National de Lille, interprétant la Parade de Satie.

Cette célébration de la fête, qui se vit aussi la nuit, est aujourd'hui reconnue par le ministère de la Culture par la désignation créée en 2024 « Club culture – lieux d'expression artistique et de fête », réaffirmant le rôle des clubs comme des lieux de culture à part entière, des espaces de création et de transmission.



Ouverture de Fiesta avec son habituelle parade
© Alexandre Traisnel et Samuel Amez - MEL



Le Dragon arpentait les rues de Calais pour accueillir le Varan
© DRAC Hauts-de-France

Faire évoluer les pratiques, préparer l'avenir

« Mieux produire, mieux diffuser » en Hauts-de-France

En réponse aux défis contemporains rencontrés par le champ de la création artistique, le ministère de la Culture a lancé depuis 2024 le plan « Mieux produire, mieux diffuser » en soutien au secteur du spectacle vivant et des arts visuels, pour une mutation de leur système de production et de diffusion sur plusieurs années. Il réactive le pacte culturel sur lequel repose la compétence culturelle partagée entre collectivités et État.

En complément d'une enveloppe de près de 35 millions au national depuis son lancement, le plan s'articule autour de six axes stratégiques :

- ↘ Un soutien à toutes les formes de coopérations et de mutualisation ;
- ↘ Un soutien à la production et la diffusion sur des temps longs, dans un souci d'irrigation artistique des territoires et de conquête des publics ;
- ↘ Une adaptation constante de l'offre culturelle pour tenir compte de l'évolution des pratiques des habitants à tous les âges de la vie ;
- ↘ La mise en œuvre d'une démarche volontariste d'accompagnement à la transition écologique du secteur de la création ;
- ↘ Une professionnalisation des acteurs du secteur tout en veillant à l'attractivité des métiers ;
- ↘ Un travail renforcé avec les collectivités locales, principaux financeurs des structures culturelles, pour une stratégie budgétaire partagée et concertée.

➤ Mieux diffuser ensemble : la 6^e édition des Rencontres de la Croisée

Dans un souci d'accompagnement du renouvellement des pratiques de production et de diffusion du spectacle vivant, la DRAC Hauts-de-France soutient depuis près de six ans l'initiative des Rencontres de la Croisée.

Ces rencontres professionnelles des acteurs du spectacle vivant organisent depuis 2020 deux journées par an, dédiées à la mise en relation des compagnies avec les structures culturelles et ses partenaires ; représentations ouvertes au public, cartes blanches...

En plus d'être un temps fort du repérage artistique régional et national, les Rencontres de la Croisée proposent une aide à la coproduction à deux projets de créations à l'issue des deux journées.

Les Rencontres de la Croisée regroupent l'ensemble des Scènes Nationales de la région Hauts-de-France, plusieurs scènes conventionnées ainsi que le Théâtre du Train Bleu d'Avignon.



Zola...pas comme Émile ! (Production déléguée L'Illiaque / Forbon N'Zakimuena), soutenu par les Rencontres de la Croisée, première représentation au Vivat d'Armentières
Photographie prise dans le cadre d'une résidence au Théâtre Molière, Sète
© Hanna Louqaïs

↳ Ouvrir les horizons : développer les réseaux de diffusion à l'international

Dans la continuité du plan «Mieux produire, mieux diffuser», le ministère de la Culture a lancé cette année 11 pôles internationaux de production et de diffusion (PIPD) regroupant des dizaines de structures culturelles au sein d'un même réseau.

Soutenus par le ministère de la Culture pour cinq ans, ces PIPD fondent des réseaux européens et internationaux de diffusion dans l'ensemble des champs de la création au national : des musiques électroniques aux arts du mouvement, en passant par les formes hybrides et toutes disciplines confondues de la création artistique.

Dans les Hauts-de-France, deux pôles sont soutenus : « Danse Enfance Jeunesse » et « Scènes unies de Nord ».

« Scènes unies du Nord »

Porté par le Phénix (SN, Valenciennes), la Maison de la Culture d'Amiens (SN), le Manège (SN, Maubeuge), et la rose des vents (SN, Villeneuve d'Ascq)

Le PIPD Scènes Unies du Nord croise autant les disciplines que les ressources, en faveur d'une création contemporaine plus durable et accessible poursuivant les dynamiques déjà amorcées :

- ↳ Avec des festivals pluridisciplinaires portés en commun (NEXT Festival, le Cabaret de curiosités, Feminist Futures, 100% Magie, iTAK) ;
- ↳ Par la mutualisation des navettes de circulations des publics et des œuvres ;
- ↳ Par des résidences croisées, et des artistes accompagnés par la plateforme partagée EMERGE ;
- ↳ Avec des co-productions internationales renforcées avec les partenaires réguliers et à la conquête des coopérations potentielles.



En fanfaare ! (Tatiana Julien / C'interscribo),
diffusé lors du NEXT Festival
© Marc DOMAGE

« Danse, enfance, jeunesse »

Porté par le Gymnase (CDCN, Roubaix), l'Echangeur (CDCN, Château-Thierry), la Faïencerie-Théâtre de Creil (SCIN), les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis et la Maison Danse (CDCN Uzès).

Engagé dans le renforcement de la danse à destination de la jeunesse et de l'enfance, le PIPD s'oriente sur trois axes de travail principaux :

- ↳ La formation et l'accompagnement des artistes émergents et des artistes créant pour la première fois des spectacles destinés à l'enfance et à la jeunesse ;
- ↳ Le soutien à la production et la diffusion des grands formats, des propositions in-situ et des propositions dans l'espace public de spectacle, avec une politique de coproduction active ;
- ↳ La visibilité des acteurs et des structures engagées dans la danse à destination des jeunes publics, dans le but de créer des réseaux de coopération et de partage des connaissances, y compris sur les enjeux transversaux (équité, accessibilité, écoproduction...).

Investir dans une création plus durable

À l'été 2025, le ministère de la Culture présentait pour la première fois une évaluation de l'empreinte carbone de la création artistique : la production et la diffusion du spectacle vivant et des arts visuels représentent ainsi 1,3 % de l'empreinte carbone française, sur une année.

Dans une optique d'accompagnement concret des structures culturelles dans leur transition écologique, la DRAC Hauts-de-France consacre depuis 2020 une enveloppe de 300 000 euros destinée au réaménagement des structures labellisées et conventionnées tenant compte d'un matériel et d'espaces plus sobres en énergie, et plus respectueux de l'environnement : renouvellement du matériel scénique, équipements LED, isolation des locaux, etc.

300 000 €

Montant de l'investissement dédié aux aménagements scéniques des structures labellisées et conventionnées en 2025 par la DRAC Hauts-de-France, soumis à une éco-conditionnalité. Montant exprimé en AE.

[Retrouvez l'enquête du ministère de la Culture sur l'empreinte carbone de la création artistique](#)

Un cadre d'action national initié par le ministère de la Culture

Le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ), qui s'intègre dans la démarche globale du plan « Mieux produire, mieux diffuser » offre un cadre homogène aux acteurs de la création.

Le CACTÉ a pour vocation de formaliser un dialogue entre les structures artistiques et culturelles et les collectivités territoriales, à la fois en termes de connaissances sur les enjeux, mais aussi en termes de solutions concrètes, pour accompagner les acteurs de la création artistique dans une stratégie d'atténuation de leur impact environnemental et dans une stratégie d'adaptation aux risques à venir.

Il s'agit d'une contractualisation qui tient d'abord compte de l'environnement de travail de la structure et de son projet artistique et culturel.

Le CACTÉ peut être utilisé par tout acteur du secteur de la création artistique mais a vocation à s'appliquer à toute structure dont le financement est régulièrement reconduit ou engagée dans une contractualisation (CPO). Le déploiement du CACTÉ est effectif à compter de l'année 2026.

➤ Pour la transition écologique de la culture en Hauts-de-France

La DRAC Hauts-de-France a publié en 2024 sa feuille de route transition écologique ambitieuse et collaborative. En associant acteurs et actrices culturels et territoriaux, elle propose de nombreuses actions concrètes pour un secteur culturel durable, respectueux de l'environnement et résilient : inscription dans les travaux de la COP régionale, pilotage d'un deuxième appel à projets « Alternatives vertes » dans le cadre de France 2030, ou encore mutualisation des ressources font partie des actions proposées.

Dans le prolongement de sa feuille de route Transition écologique de la Culture, la DRAC Hauts-de-France a proposé en 2025 une enquête sur la mobilité des publics dans les lieux du spectacle vivant, en partenariat et à disposition de toute structure souhaitant recenser les pratiques de mobilité des publics. Cette enquête est mise à disposition sur simple demande à la DRAC Hauts-de-France, avec une restitution qui aura lieu à la rentrée de septembre 2026.



AXE 1

CRÉER AUTREMENT : NOUVELLES PRATIQUES DURABLES

La crise invite les artistes et acteurs de la culture à être non seulement des observateurs du monde au travers de toutes les formes artistiques existantes, à développer de nouveaux imaginaires, mais aussi à agir pour réduire l'empreinte carbone qui pèse sur notre planète.

Les nouvelles pratiques culturelles durables doivent être des pratiques tenables à la fois pour les artistes, pour les structures culturelles, associations et collectivités, pour les publics qui contribuent au succès de ces transformations, mais aussi pour les pouvoirs publics qui participent et cofinancent ces évolutions. Chacun est invité à prendre sa part pour que le changement se fasse.

La liberté de création, un engagement quotidien en Hauts-de-France

La liberté de création constitue l'un des fondements de l'action publique artistique. Garanties par la loi et renforcées par une jurisprudence en construction, ces libertés s'exercent dans un cadre précis, combinant protection judiciaire et encadrement proportionné.

Cadre juridique et principes fondamentaux

La liberté de création relève des libertés publiques, explicitement reconnues par la loi du 7 juillet 2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), et confirmées comme liberté fondamentale par le Conseil d'État. Elle est protégée tant sur le plan pénal que sur le plan administratif : les atteintes à son exercice, qu'elles émanent de personnes privées ou publiques, peuvent être sanctionnées, et tout blocage illégal d'une représentation peut être contesté devant le juge administratif.

La Cour européenne des droits de l'homme rappelle dans l'arrêt Müller et autres c. Suisse du 24 mai 1988 que la création artistique doit pouvoir heurter ou déranger : ce champ d'expérimentation est constitutif d'une société démocratique fondée sur le pluralisme et l'ouverture.

Cette liberté est fondamentale mais pas absolue : elle s'exerce dans le respect des droits d'autrui, de l'ordre public, de la dignité humaine et de la protection des mineurs. Le cadre légal prévoit donc une appréciation au cas par cas, selon la nature de l'œuvre, son contexte et les dispositifs d'accompagnement prévus.

Tensions et enjeux pour les programmeurs

Depuis plusieurs années, le débat public s'est durci autour de certaines œuvres (contestations ciblées et campagnes sur les réseaux sociaux, pressions pour déprogrammer certaines œuvres, menaces et intimidations envers les artistes et programmeurs). Ces situations affectent l'écosystème artistique et peuvent conduire à une forme d'autocensure préventive. La DRAC Hauts-de-France reste attentive afin que les équipes puissent programmer et diffuser leurs projets.

Préserver la liberté de création comme condition de vitalité artistique

La liberté de création conditionne la vitalité de la production artistique et la capacité des publics à accéder à des œuvres exigeantes, parfois dérangement et stimulantes. Dans les Hauts-de-France, l'action de la DRAC et des collectivités permet aux équipes de travailler et de diffuser leurs projets dans un environnement sécurisé, tout en maintenant un dialogue constant avec les spectateurs et le territoire.

Garantir cette liberté implique :

- l'information sur le périmètre de cette liberté fondamentale et des outils pour la faire respecter et la faire vivre

- la prévention de l'autocensure des programmateurs,

- la sécurisation des spectacles face aux menaces,

- l'affirmation claire du rôle des œuvres dans le débat démocratique.

Chaque mesure, chaque accompagnement contribue à faire en sorte que la création artistique puisse pleinement s'exprimer, interroger et émouvoir, renforçant ainsi le pluralisme culturel et l'accès équitable des publics aux œuvres.

En 2025, le ministère de la Culture a structuré son action en publiant un plan national :

- Mars 2025 : nomination de Juliette Mant, haute fonctionnaire chargée de la liberté de création

- Juin 2025 : désignation d'Arielle Fanjas, directrice régionale adjointe des affaires culturelles, comme référente régionale

- Juillet 2025 : publication d'un guide juridique à destination des professionnels

Dans les Hauts-de-France, ces outils soutiennent les programmateurs, facilitent l'analyse des situations sensibles et renforcent la coopération entre structures.

Mobilisation régionale pour la liberté de création

Spectacles menacés par des troubles à l'ordre public :

En 2025, certaines représentations ont été sécurisées afin de garantir l'accès des publics tout en préservant la tenue des spectacles.

Décisions restrictives encadrées par la loi :

L'interdiction de certains spectacles a été décidée par arrêtés préfectoraux. Le juge administratif a confirmé ces mesures en raison de risques avérés de troubles à l'ordre public et de propos susceptibles de porter atteinte à la dignité humaine.

Le 13 novembre 2025 au Théâtre du Nord, lors des Rencontres Onda consacrées au spectacle vivant et à la liberté de création, Juliette Mant, haute fonctionnaire chargée de la liberté de création, a partagé avec les professionnels du spectacle vivant de la région les orientations du plan national, ouvrant un temps d'échanges sur les moyens concrets de prévenir et répondre aux entraves à la liberté de création.

FOCUS

Spectacle vivant : des œuvres, des parcours, des territoires



Faust de Charles Gounod, à l'Opéra de Lille (2025)

Direction musicale Louis Langrée / mise en scène Denis Podalydès

Production Opéra de Lille, coproduction Opéra-Comique - Paris, Palazzetto Bru Zane

© Simon GOSSELIN

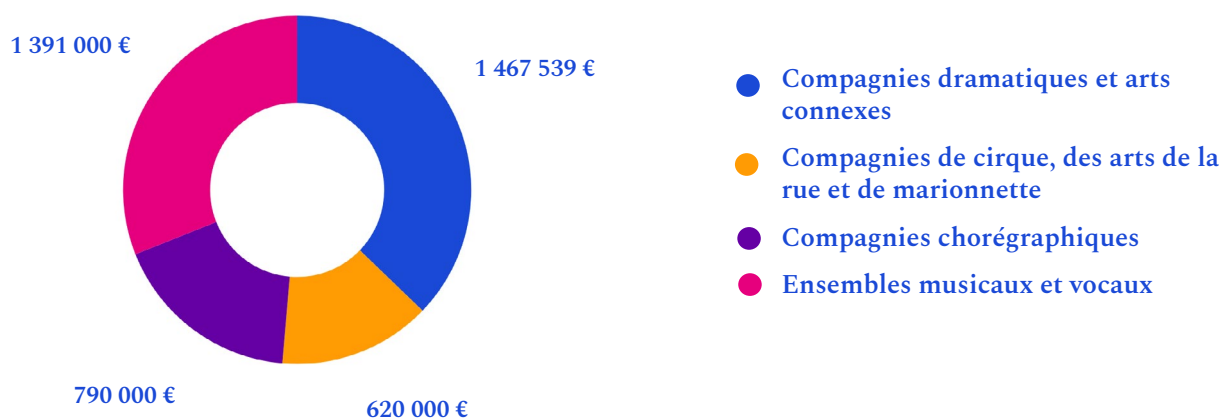
28 030 903 €

Montant total du soutien de la DRAC Hauts-de-France au spectacle vivant en 2025, en crédits de paiement.

621 000 €

Montant total dédié aux festivals du spectacle vivant par la DRAC Hauts-de-France en 2025

Répartition des Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) en montant total par discipline



Soutenir les artistes, accompagner les équipes

La DRAC Hauts-de-France accompagne les artistes et les équipes artistiques tout au long de leur parcours, en tenant compte de la diversité des esthétiques, des formats de production et des contextes territoriaux : elle intervient à chacune des phases de la création, du temps de la recherche et de l'expérimentation, à celui de la production et de la diffusion des œuvres.

Cet accompagnement s'adresse autant aux artistes émergents qu'aux équipes confirmées, dans une logique d'équilibre entre renouvellement de la création et consolidation des parcours, pour encourager toujours plus la diversité des écritures, l'exploration, et la prise de risque.

Les Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) représentent le premier levier de soutien aux compagnies et aux artistes, en apportant un soutien financier au fonctionnement courant ou au projet, en plus d'un soutien technique et artistique.

En 2025, ce sont 4 218 539 euros qui ont été engagés par la DRAC Hauts-de-France en faveur des ADSV, réparties sur 53 compagnies et 50 projets régionaux.

S'inscrire dans le temps long pour mieux créer

La DRAC Hauts-de-France fait le choix depuis plusieurs années de privilégier un soutien inscrit dans la durée avec trois objectifs : stabiliser les conditions matérielles et financières de production, favoriser la maturation artistique des projets, et consolider les relations entre les artistes, les lieux et les partenaires institutionnels

Les conventions pluriannuelles, les aides renouvelables, l'accompagnement des réseaux professionnels ou encore les partenariats avec les collectivités territoriales sont autant de moyens pour y parvenir. Ces différents dispositifs s'articulent entre eux, et favorisent

↳ Ateliers de fabrication artistique (AFA) : ils ont signé la charte en 2025

Les AFA constituent une reconnaissance de projets artistiques et culturels indissociables des espaces de travail qui leur sont dédiés et jouent un rôle clé dans l'écosystème de la création : ils accueillent des artistes en résidence pour des temps longs, favorisant recherche et expérimentation ; offrent un accompagnement professionnel, technique et artistique aux créateurs ; ils encouragent les collaborations, les solidarités intergénérationnelles et la mutualisation des savoirs.

En Hauts-de-France, la DRAC a souhaité que l'appellation « Atelier de Fabrique Artistique » réponde à des priorités stratégiques : accompagner la création, notamment celle des artistes émergents, avec des objectifs nécessaires et ambitieux en termes de parité, de diversité et de développement durable. Les « Ateliers de Fabrique Artistique » doivent également s'ancrer dans des territoires prioritaires, qu'ils soient ruraux, urbains ou liés aux zones prioritaires définies par la DRAC Hauts-de-France, et développer des solides partenariats de longue durée avec les collectivités territoriales.

En 2025, l'Espace Pasolini (Valenciennes, Nord), la Batoude (Beauvais, Oise) et la Manekine (Pont-Sainte-Maxence, Oise) ont signé la charte AFA dans la région Hauts-de-France.

la coopération entre structures culturelles, artistes et partenaires locaux.

Dans le cadre de cette politique, une attention particulière est portée aux lieux de productions et aux temps de résidences qu'ils proposent : celles-ci jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des artistes, dans leur mise en relation avec les publics, et dans leur implantation sur le territoire.

De nombreux projets soutenus par la DRAC Hauts-de-France naissent au sein de ces résidences dédiées à l'expérimentation et la recherche. Les nouvelles chartes « Ateliers de fabrique artistique » signées en 2025 contribuent pleinement à cette démarche.



*Peaux - Troisième Hymne (Zoë de Sousa),
Espace Pasolini
© Alexandre LARD*

Espace Pasolini, Valenciennes (59)

L'Espace Pasolini, fondé en 1991, est un lieu unique de création et de transmission, né de l'engagement d'une équipe passionnée et d'une forte volonté d'ancrage territorial. Depuis plus de 30 ans, l'équipe de l'Espace Pasolini s'attache à poursuivre son projet initial de démocratisation culturelle envers son public de prédilection : la jeunesse.

L'espace Pasolini est un laboratoire artistique, dédié à la création contemporaine, et un espace d'échange et de partage, profondément ancré dans son territoire, tourné vers la fabrique - l'expérimentation artistique - et vers la transmission. Des artistes comme Alain Buffart, Boris Charmatz, Xavier Leroy, ou encore Eszter Salamon y ont trouvé un terrain fertile pour expérimenter et repousser les limites de leurs disciplines.

À travers des résidences, des festivals comme «Lignes de Corps» et «Le Next Festival», des dispositifs comme La Relève, et des initiatives locales, l'Espace Pasolini s'engage à accompagner les nouvelles générations d'artistes et à ouvrir des espaces de dialogue pour celles et ceux qui sont éloignés des pratiques culturelles.

La Batoude, Beauvais (60)

Les arts du cirque, porteurs d'exploits techniques et d'imaginaire collectif, croisent les disciplines pour offrir depuis plus d'un siècle un art scénique renouvelé. La Batoude, menée aujourd'hui par Claire Goux et son équipe, fait partie de ces lieux qui ont très tôt osé ouvrir un espace pour l'expérimentation et la transmission de ces arts.

Du chapiteau des années 1990 à l'école et ses festivals d'aujourd'hui, la Batoude affiche près de trente ans de projets inventés et réinventés où les artistes prennent le temps d'explorer, et les habitants deviennent parties prenantes à cette aventure collective. Des artistes majeurs comme le Collectif XY, Boris Gibé ou Raphaëlle Boitel ont croisé leur chemin avec la Batoude à des moments décisifs de leurs parcours.

Elle s'impose aujourd'hui comme un acteur structurant de l'écosystème du cirque et des arts de la rue dans les Hauts-de-France, comme un modèle d'ancrage territorial et comme incarnation d'une certaine idée de la culture : une culture exigeante mais hospitalière, ambitieuse mais accessible, locale et universelle à la fois.

La Manekine, Pont-Sainte-Maxence (60)

Née d'un projet commun porté par les 17 communes du Pays de l'Oise et d'Halatte (CCPOH), et sous la direction artistique de Pascal Reverte et Olivier Lage, La Manekine s'affirme comme un espace où publics et artistes en résidences se croisent ; où amateurs, professionnels et curieux avancent ensemble.

La Manekine est dotée d'une respiration artistique qui irrigue autant la programmation que la manière de travailler. Près d'une vingtaine de résidences rythment les lieux à l'année, accompagnées par l'énergie créative d'une trentaine d'artistes fidèles au lieu, qui y trouvent un ancrage nécessaire pour expérimenter et pour dialoguer avec les publics.

Parmi les valeurs clés de La Manekine, la question de l'itinérance est fondamentale : hors-les-murs dans les lieux de tous les jours dans un souci de résonance avec les publics, projets co-construits avec les habitants et les élèves, collecte de leurs paroles, etc. La Manekine participe activement à l'éducation artistique et culturelle développée sur le territoire, en faisant rentrer la création dans les villages et offrant au quotidien la surprise d'une présence artistique : c'est tout l'objet de son projet «Archipel», en référence aux villes et villages des 17 communes qu'elle investit le long de l'année.

Une attention portée à l'équilibre territorial de l'offre

Le soutien à la création vise à maintenir une présence culturelle équitable sur le territoire des Hauts-de-France. La DRAC accompagne des projets implantés aussi bien dans les pôles urbains que dans des territoires moins dotés, en lien avec des lieux de diffusion, des espaces de résidence et des structures intermédiaires.

Cette attention à l'équité territoriale se traduit par le soutien à des projets diffusés dans l'ensemble des départements de la région, l'accompagnement de démarches artistiques en lien étroit avec les territoires d'implantation, et la valorisation des coopérations entre structures artistiques et collectivités territoriales.

Favoriser la diversité des formes et la pluridisciplinarité

Les Scènes nationales (SN) abritent la création artistique dans ce qu'elle a de plus transversale et de plus pluridisciplinaire. Au carrefour de plusieurs disciplines, y compris parfois des arts visuels et du cinéma, elles sont des actrices incontournables de la création et de la diffusion, permettant le croisement des publics et le renouvellement des esthétiques, tenant toujours compte des grands enjeux contemporains. Le rôle de la DRAC Hauts-de-France est d'y assurer la continuité, la stabilité et l'exigence du label.

En cohérence avec son soutien aux missions de démocratisation culturelle, en 2025 la DRAC Hauts-de-France a apporté un soutien complémentaire aux neuf Scènes Nationales pour le financement de projets d'éducation artistique et culturelle innovants et singuliers.

2025 : Une première Scène de musiques actuelles (SMAC) pour le littoral

L'année 2025 marque la reconnaissance d'une nouvelle Scène de musiques actuelles (SMAC) dans la région Hauts-de-France, avec la labellisation en septembre des 4Écluses à Dunkerque (Pas-de-Calais), première SMAC sur le littoral.

Aujourd'hui dirigée par Aurélien Delbecq, la scène des 4Écluses résulte de l'association Arts scéniques rocks, créée en 1989, et dont la programmation s'est progressivement élargie des musiques rocks aux musiques électroniques et aux cultures urbaines.

La scène croise aujourd'hui plusieurs espaces, permettant de jouer en intérieur comme en extérieur, ainsi qu'un lieu de vie surnommé « Le Bocal » abritant des studios de répétition.

Particulièrement engagées dans la vitalité créative de la région, les 4Écluses accueillent en résidence à l'année de nombreux artistes et de nombreux groupes, proposant par ailleurs des résidences croisées avec des associations ou d'autres structures musicales régionales, ainsi que des cartes blanches : la scène attache une attention particulière à l'émergence et à la diffusion des artistes régionaux qui composent près de la moitié de sa programmation, ainsi qu'à des actes internationaux atypiques.

7 429 000 €

Montant du soutien à l'activité des neuf Scènes nationales de la région Hauts-de-France en 2025

103 000 €

Montant du soutien complémentaire aux programmes d'EAC portés par les Scènes Nationales de la région en 2025



Rouvrir, relancer, accueillir : les réouvertures de 2025

L'année 2025 a été marquée par des réouvertures très attendues : la réouverture des scènes nationales du Théâtre du Beauvaisis (Oise) et de la rose des vents (Nord) après plusieurs années de travaux.

Scène Nationale - Le théâtre du Beauvaisis, Beauvais (60)

L'ouverture de cet équipement, labellisé scène nationale, marque une étape déterminante pour le développement de l'offre culturelle dans l'Oise et plus largement dans les Hauts-de-France. Voulu pour répondre aux exigences d'une programmation pluridisciplinaire, le Théâtre du Beauvaisis - Scène nationale accueille des spectacles de théâtre, de danse, de cirque et de musique dans des conditions techniques désormais optimales.

Conçu par les architectes François Chochon et David Joulin (Chochon Pierre & Associés), le nouveau bâtiment se distingue par son architecture moderne et fonctionnelle. Établi sur une surface de près de 8000 m², il comprend une grande salle de 673 places assises (extensible à 700 places), une petite salle modulable de 184 places (300 en configuration debout), des espaces de résidence pour les artistes, ou encore des bureaux administratifs.

L'organisation spatiale a été pensée pour favoriser l'accessibilité et la fluidité des circulations, tant pour les spectateurs que pour les artistes et techniciens. L'aire de livraison est directement connectée aux plateaux scéniques, facilitant la logistique des productions. Les équipements scéniques intègrent des dispositifs de mécanique de scène avancés, un système d'accroche polyvalent et un parc de projecteurs LED permettant une maîtrise optimale de l'éclairage.

L'État, via la DRAC Hauts-de-France, a apporté un soutien de 1,8 million d'euros.



Scène Nationale - La rose des vents, Villeneuve d'Ascq (59)

À la suite d'une rénovation profonde menée entre 2021 et 2025, La rose des vents, scène nationale de Villeneuve-d'Ascq, accueille à nouveau les publics dans un bâtiment repensé pour la création contemporaine, le confort des spectateurs et l'ensemble des collaborations artistiques qui structurent ce lieu depuis près de cinquante ans.

Sa façade, animée par l'œuvre «Le Sourire de Nadja» de Béatrice Casadesus, est devenue emblématique de la ville. Aujourd'hui, ce cube historique se pare d'une nouvelle énergie : hall lumineux, mezzanine ouverte sur la terrasse, café, foyer et espaces administratifs modernisés.

Depuis 2023, la directrice de la Scène Nationale, Audrey Ardiet, conduit une orientation reposant sur la pluridisciplinarité, l'attention portée aux écritures contemporaines, aux formes documentaires et au théâtre d'objets, ainsi que sur le développement de propositions qui déplacent les regards.

La participation de l'État comprend 4,4 M€ pour les travaux et un appui constant au projet artistique.

Façade de la rose des vents après travaux, avec sa nouvelle extension
© Métropole Européenne de Lille

Le parvis du Théâtre du Beauvaisis
© DRAC Hauts-de-France

Théâtre : écrire, produire, rencontrer les publics

En 2025 ce sont 21 compagnies dramatiques conventionnées et 35 projets qui ont été soutenus, participant à la vitalité de la création théâtrale dans la région, avec des pièces remarquées au-delà des Hauts-de-France. La reconnaissance cette année du pôle international de production et de diffusion « Scènes Unies du Nord » renforce encore davantage les dynamiques de collaboration et de diffusion, y compris transfrontalières, du théâtre et de ses arts connexes.

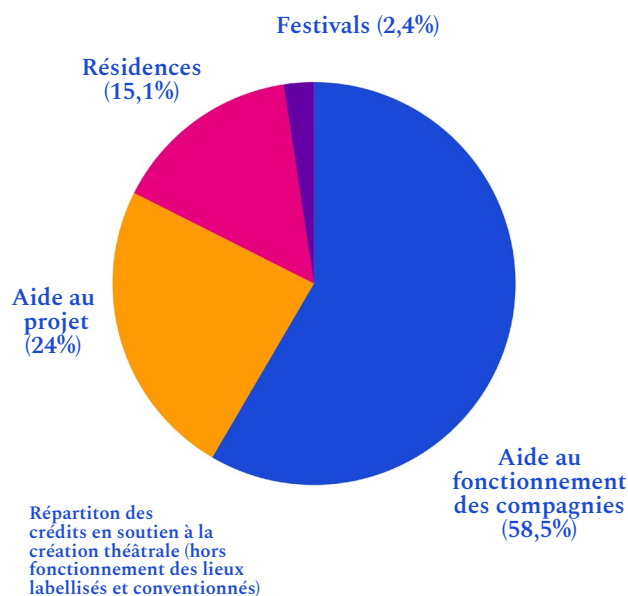
Parmi les projets soutenus en 2025 :

Zola, pas comme Émile (Cie L'Iliaque)
 J'ai plusieurs terres (Cie Yaena)
 Race d'EP- Réflexions sur la question gay (Cie Venir faire)
 Friterie mon ami.e (Cie Bonjour Désordre)

21 compagnies conventionnées soutenues dans leur activité

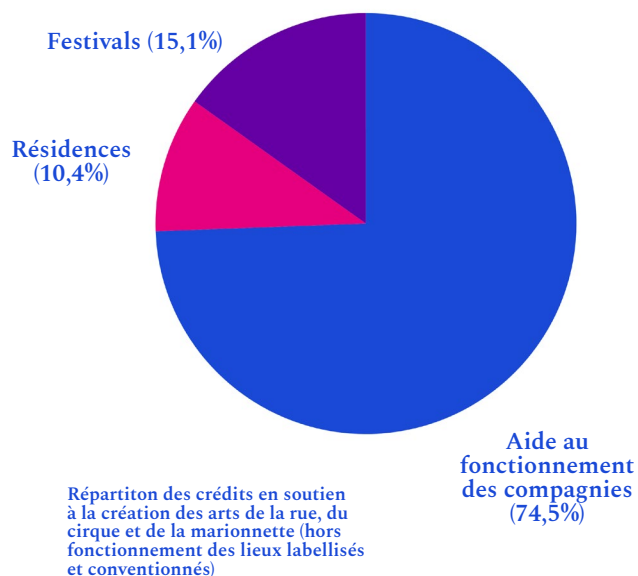
35 projets soutenus

24 résidences accompagnées



8 compagnies conventionnées soutenues dans leur activité

10 résidences accompagnées



Cirque, arts de la rue et marionnettes: expérimenter, inventer, partager

Les arts du cirque et de la rue, et les marionnettes constituent des champs majeurs de l'innovation artistique, dans l'exploration des formes, des espaces et du public. En plus du temps fort des Turbulentes au printemps, organisées par la scène labellisée Le Boulon (Vieux-Condé), la DRAC Hauts-de-France a réaffirmé son soutien en 2025 à des compagnies constituant un véritable repère pour cette esthétique, comme le collectif XY.

Parmi les compagnies soutenues en 2025 :

Collectif XY
 Zapoi
 Les choses de rien

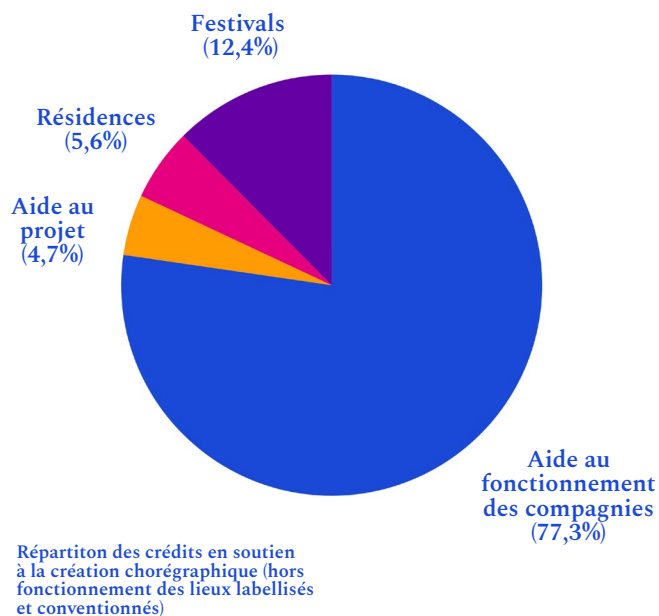
Danse : écrire le mouvement, pour tous les âges

L'année 2025 a marqué la valorisation de l'engagement du réseau chorégraphique régional pour le jeune public, avec la reconnaissance du pôle international de production et de diffusion « Danse, enfance, jeunesse ». Le festival Kidanse, porté par le centre chorégraphique labellisé l'Echangeur (Château-Thierry) dans l'ensemble des Hauts-de-France et le festival Forever Young, porté par le Gymnase à Roubaix, sont l'illustration de cet engagement. Cette année aura aussi été marquée par la deuxième édition du temps fort « Un kilomètre de danse » à Château-Thierry dans l'Aisne, organisé en partenariat avec l'Echangeur CDCN, le Centre National de la Danse et le soutien de la DRAC Hauts-de-France ainsi que de la ville de Château-Thierry.

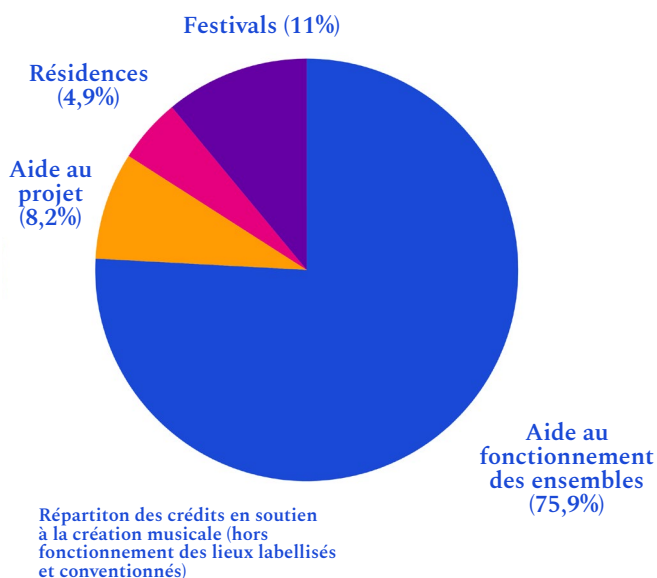
Parmi les projets et les compagnies soutenus en 2025 :

Jument (Cie Nunavick - Marion Sage)
Lymph blood story 9424 (Cie Illiaque - Julie Botet)
Griot Acte 1 : Fo lion (Cie Art Track - Dexter)

- 12** compagnies conventionnées soutenues dans leur activité
- 3** projets soutenus
- 8** résidences accompagnées



- 12** ensembles musicaux et vocaux soutenus dans leur activité
- 12** projets soutenus
- 6** résidences accompagnées



La musique : créer aujourd'hui, construire les parcours de demain

La politique de soutien à la création musicale conduite par la DRAC Hauts-de-France s'attache à accompagner la diversité des esthétiques et des formats de production, du champ des musiques actuelles aux musiques classiques et contemporaines. Les SMAC, désormais au nombre de six dans la région avec la labellisation des 4Écluses, sont des points de chute essentiels d'innovation dans les musiques actuelles. L'année 2025 aura aussi été marquée par l'itinérance de l'Orchestre National de Lille dans toute la région.

Parmi les projets d'ensembles musicaux et vocaux soutenus en 2025 :

Habiter les nuits (AVOKA)
Quand les lumières s'éteignent (Acte six)
Moi, Traviata (Labopéra Oise)
Hanafubuki (Hemiolia)

FOCUS

Arts visuels : créer, diffuser, faire réseaux



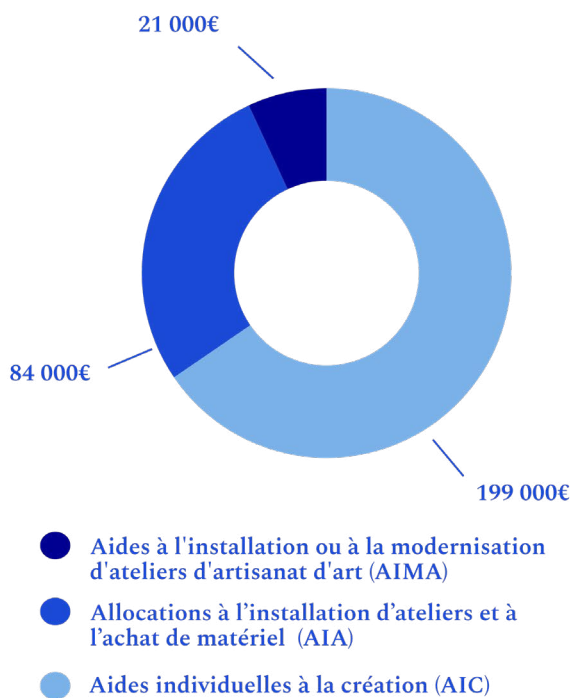
Vue d'exposition «Corps épreuve»,
d'Isabelle Wenzel au CRP/
© Ermis Papastamou - CRP/

À travers son action en faveur des arts visuels, la DRAC Hauts-de-France affirme en 2025 une politique de soutien à la création attentive à la diversité des démarches artistiques, aux conditions de production et aux réalités des territoires.

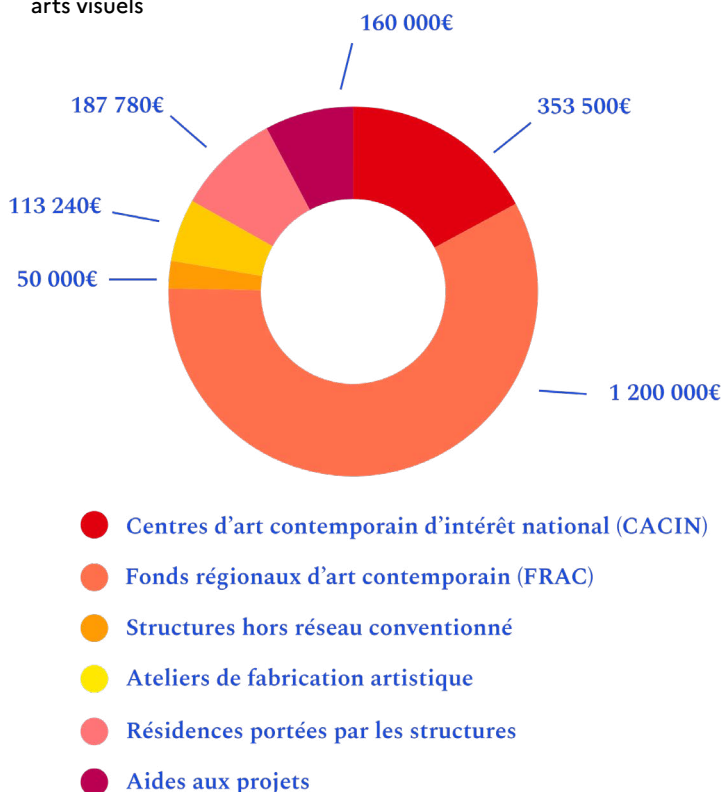
Le soutien apporté aux artistes par des aides directes, des acquisitions ou des commandes, et le soutien aux espaces dédiés à la recherche et à l'expérimentation, contribue à renforcer la vitalité de la création régionale et à garantir l'accès des publics à des œuvres exigeantes et renouvelées.

2 907 400€
 Montant total du soutien de la DRAC Hauts-de-France aux arts visuels en 2025, en crédits de paiement

Répartition des crédits par dispositifs de soutien direct aux artistes



Répartition des crédits par dispositifs indirects et structures dédiées aux arts visuels



Créer dans des conditions professionnelles adaptées

En 2025, la politique de soutien à la création dans le champ des arts visuels portée par la DRAC Hauts-de-France vise à intervenir auprès des artistes dans l'accompagnement de leur temps de création et dans leur professionnalisation, mais aussi auprès des structures qui assurent la diffusion des œuvres et participent à leur mise en réseau. Cette politique s'inscrit dans une attention constante portée à la diversité des démarches

artistiques, des médiums et des modes de production, dans des contextes variés (métiers d'art, projets en entreprise etc).

L'intervention de l'État repose sur des dispositifs articulés entre eux, permettant de soutenir aussi bien les artistes émergents que les artistes confirmés. La DRAC Hauts-de-France accompagne également les collectifs d'artistes par le biais des aides à projet, des investissements aux petits équipements.

Permettre les conditions de la recherche et de l'expérimentation artistique

La DRAC Hauts-de-France accompagne la création en arts visuels en soutenant des projets de recherche et de production, incluant des démarches expérimentales et des formes innovantes. Elle propose à cet effet trois formes d'aides directes aux artistes :

↘ les aides individuelles à la création (AIC) : elles répondent à un projet de création ou une recherche artistique, sans aboutir nécessairement à une œuvre ;

↘ les allocations d'installation d'atelier et d'achat de matériel (AIA) : elles financent les (ré)aménagements d'atelier et l'achat de matériel nécessaire à la pratique artistique ;

↘ les aides à l'installation ou à la modernisation d'ateliers d'artisanat d'art (AIMA) : elles reprennent le principe des AIA en s'adressant particulièrement aux artisans d'art et notamment aux métiers d'art rares ou menacés de disparition.

Ces aides permettent aux artistes de disposer de temps et de moyens dédiés pour développer leurs projets, dans des contextes favorisant l'expérimentation et la prise de risque artistique.



Un plan national pour le renforcement de la scène française

En octobre 2025, le ministère de la Culture a lancé les premiers axes d'étude d'un plan pour le renforcement de la scène française de l'art contemporain, afin de faire face aux fragilités de son écosystème et afin de la valoriser davantage à l'international.

Trois axes principaux constituent le cœur de ce plan :

↘ Faire évoluer les politiques d'acquisition et de commandes artistiques, par la coordination des acquisitions entre les structures et par un renforcement du pourcentage de commandes aux artistes sur le territoire français.

↘ Promouvoir davantage la scène française en France et à l'international, en renforçant notamment dans les FRAC un programme de résidence de curateurs internationaux associés, afin de créer des conditions favorables aux échanges entre institutions nationales et internationales

↘ Renforcer les coopérations entre acteurs privés et publics, notamment avec les galeries d'art privées.

Résidences d'artistes et lieux de production : un rôle structurant

Les résidences d'artistes et les lieux de production constituent des leviers essentiels de la politique de soutien à la création en arts visuels. La DRAC Hauts-de-France accompagne ces dispositifs, qui offrent aux artistes des conditions de travail adaptées et favorisent l'ancrage territorial des projets.

Les résidences de recherche et de création permettent :

- de soutenir l'expérimentation dans des contextes professionnels structurés ;
- de favoriser les échanges entre artistes, structures et territoires ;
- de contribuer à la production voire à la diffusion des œuvres et à leur mise en visibilité.

L'accompagnement des lieux de production et de diffusion participe à la structuration d'un écosystème régional de la création en arts visuels : lieux labellisés, centres d'art contemporain d'intérêt national, galeries municipales, lieux intermédiaires, parmi d'autres relais.

353 500 €

Montant total des subventionnements aux Centres d'art contemporain d'intérêt national par la DRAC Hauts-de-France en 2025

187 780 €

Montant total dédiés aux résidences d'arts visuels, de photographie, de mode, design et métiers d'art

Le Centre régional de la photographie
Douchy-les-Mines (59)
© Vincent EVERATS



↳ Les Centres d'art contemporain d'intérêt national, terrains d'expérimentations

Le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » distingue les structures qui défendent un projet artistique et culturel d'intérêt général, significatif dans le champ des arts visuels : elles constituent au plan national un réseau de lieux de recherche, d'expérimentation et de création. Le soutien à la création par la production d'œuvres nouvelles et le repérage d'artistes émergents font partie de leurs missions principales. Ce sont également des lieux particulièrement engagés dans l'éducation artistique et culturelle mais aussi dans les expérimentations en médiation.

La DRAC Hauts-de-France participe aux comités de suivi des trois CACIN de la région : l'H du Siècle (Nord), le Centre régional de la photographie (Nord) et Diaphane (Oise).



Exposition *La vue les nomme, mais la main les connaît* de Stéphanie Mansy / L'H du Siècle, Valenciennes
31 mars au 24 juin 2023
© Frédéric IOVINO

Diaphane, Clermont-de-l'Oise (60)

Sous la direction de Fred Boucher, Diaphane constitue un acteur clé de la photographie régionale et nationale : expositions, résidences d'artistes, commandes, éditions, et surtout un festival itinérant avec les Photoautumnales. Le centre d'art fait entrer dans ses locaux artistes et habitants, dans une démarche de médiation favorisant avant tout les rencontres. Des photographes comme Guillaume Herbaut, Geraldine Lay, Margaret Dearing ou encore Romain Cavaillon ont trouvé appui dans les résidences de Diaphane.

L'H du siècle, Valenciennes (59)

Créé en 1987, aujourd'hui sous la direction de son fondateur Pascal Pesez, l'H du Siècle s'est imposé comme un acteur essentiel de la création contemporaine, en particulier dans la peinture contemporaine. Au-delà du soutien aux artistes dans la production d'œuvres et par un dispositif de résidence continue à l'année, L'H du Siècle se distingue par une politique de diffusion active, que ce soit au niveau local, national ou international (collaborations régulières avec le CRP/ à Douchy-les-Mines, mais également par des partenariats comme avec le Cheongju Museum of Art en Corée du Sud). La médiation culturelle constitue un autre pilier de l'action du centre, auprès des publics scolaires en particulier mais aussi avec les publics éloignés comme les personnes incarcérées à la maison d'arrêt de Valenciennes. Enfin, ses résidences et ses expositions ponctuent l'année par des temps forts, des expositions Duo, côté Cour ou Cartes Blanche, dont ont bénéficié des artistes comme Isabelle Durand, Jaeyoung Choi ou Stéphanie Mansy.

Centre régional de la photographie (CRP/), Douchy-les-Mines (59)

Le CRP/ s'affirme depuis 1982 comme un centre d'art historique et de référence nationale dans l'accompagnement des artistes, par un soutien à la production et un repérage des talents émergents. Des artistes comme Clio Simon, Camille Lévêque ou encore Anne-Marie Filaire ont été accompagnés par le centre d'art. Implanté dans le bassin minier et dirigé par Audrey Hoareau, le CRP/ est attaché à l'innovation dans ses dispositifs de médiation, et dans la diffusion de ses collections composées de près de 9000 titres originaux (notamment à travers son artothèque, la première à être née en France dans le champ de la photographie). Son projet artistique est engagé, ouvert sur la diversité des écritures photographiques et des formes de diffusion, axé sur la proximité avec les habitants et les artistes de la région.

Diffusion et visibilité des œuvres

Les aides ponctuelles au projet, destinées aux structures, favorisent la diffusion des œuvres : ces dispositifs mis en œuvre par la DRAC Hauts-de-France visent ainsi à renforcer la diffusion des œuvres et des artistes sur l'ensemble du territoire régional, en lien avec les lieux d'exposition, les structures intermédiaires et les réseaux professionnels.

Les FRAC, par la constitution de leurs collections contemporaines et par l'itinérance de leurs œuvres, sont des acteurs identifiés et clés de la visibilité des œuvres. Ils contribuent à cette visibilité au sein de leurs propres lieux, comme au FRAC Grand Large, mais aussi dans de nombreuses expositions hors-les-murs, particulièrement investies par le FRAC Picardie.

La constitution de leur collection enrichit le patrimoine contemporain, du régional à l'international, par le biais d'acquisitions dont la DRAC participe à titre consultatif. Enfin, leurs actions de médiations et d'actions culturelles permettent de favoriser l'accès à ces œuvres.

1,2 M€

Montant total du subventionnement aux Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) par la DRAC Hauts-de-France en 2025

227 000 €

Montant total de l'investissement aux acquisitions des FRAC par la DRAC Hauts-de-France en 2025, à parité avec la Région Hauts-de-France

↳ La Réouverture du Quadrilatère, Beauvais (60)

Le 5 avril 2025, le Quadrilatère de Beauvais rouvrait ses portes après deux années de transformations : désormais, celui-ci propose une rencontre entre le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) et un espace d'art contemporain renouvelé. Ce sont au total 900 000 euros qui ont été investis par l'État pour la refonte de ces espaces.

La programmation inaugurale de ce nouveau lieu d'expérimentation artistique a fait appel aux artistes Cécile Bart et Stéphanie Mansy, jouant à la fois sur les transparences et les circulations, et composant une œuvre monumentale dans les espaces du CIAP.

Le lieu a également accueilli cette année des projets en collaboration avec l'École d'art du Beauvaisis, le festival Latitudes contemporaines, le Centre Pompidou (dans le cadre du festival Hors-Piste) ou encore les Pothaumnales. Cette programmation témoigne de la volonté d'articuler patrimoine et création, dans un esprit d'ouverture, de partage et d'ancrage territorial.



Vuie de l'exposition « Celles qui tuent le dragon », Kubra Khademi, au Quadrilatère (Beauvais)
© DRAC Hauts-de-France

FRAC Grand Large

Sur le front de mer Dunkerquois, le FRAC Grand Large se distingue par son impressionnante collection liée à l'Arte Povera et au minimalisme, et plus largement par une collection représentative des grands courants artistiques contemporains. Quatre grands axes définissent sa politique d'acquisition : le design, la notion de mobilité (notamment transfrontalière), l'image et les médias, l'art et la société. Ce FRAC, dit de deuxième génération, apporte une importance particulière à la médiation inclusive, avec de nombreuses actions rythmant le lieu à l'année : élèves qui deviennent médiateurs le temps d'une journée, ouverture des réserves au public, parcours sensoriels, etc.



FRAC Grand Large (Dunkerque, 59)
© Leslie FERNANDEZ

FRAC Picardie

Le FRAC Picardie entpose l'une des plus importantes collections de dessins contemporains de France, voire d'Europe, conservant des artistes régionaux et des artistes mondialement connus comme Jean-Michel Basquiat. Le FRAC Picardie se distingue ainsi par la spécialisation de sa collection -une démarche unique parmi les FRAC-, s'exposant très régulièrement lors d'hors-les-mur : le FRAC Picardie a notamment accompagné en 2025 le Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer dans l'exploration du pastel, s'invitant également à la Villa Cavrois. À l'horizon 2028, ses collections trouveront un nouveau point de chute au sein de la future PIC, la Plateforme des Images et de la Création (anciennement le centre de tri postal de la ville d'Amiens), permettant une visibilité renforcée de ses collections.



Vue de l'exposition *Détours, l'Oise au fil de l'art* contemporain, Crépy-en-Valois avec les collections du FRAC Picardie
©Frac Picardie

Une attention portée à l'équilibre territorial et à la diversité des contextes

La DRAC Hauts-de-France veille à accompagner des artistes et des structures implantés dans des contextes territoriaux variés, incluant les pôles urbains, les territoires périurbains et ruraux. Le plan Culture et ruralité porté par le ministère de la Culture depuis janvier 2025 a renforcé encore davantage cet accompagnement.

Cette attention à l'équité territoriale se traduit par un soutien à des initiatives développées en lien étroit avec les territoires d'implantation des artistes, et des structures, pour permettre des dynamiques vertueuses de création et de diffusion : identification des artistes sur le territoire, mise en réseau, participation à l'éducation artistique et culturelle locale, etc.

L'accompagnement des projets vise à garantir une présence artistique équilibrée et à soutenir la vitalité de la création sur l'ensemble de la région.

Culture et ruralité : les artothèques, ressources de proximité

Annoncée par le ministère de la Culture en janvier 2025 dans le cadre du Plan culture et ruralité, la mesure de soutien aux artothèques s'est concrétisée par un budget global de 4 millions d'euros. Conçu et mis en œuvre par le Cnap, « Artothèques en ruralités » renforce la présence des artothèques dans les territoires et fait entrer l'art contemporain dans le quotidien des habitants.

Nées dans les années 1980, les artothèques permettent à chacun d'emprunter des œuvres (estampes, photographies, dessins, etc.) pour une rencontre personnelle et intime avec l'art. Les collections qu'elles constituent circulent chez les particuliers, dans les lieux de vie et de travail, les écoles, les hôpitaux, les Ehpad, les associations, les collectivités.

En collaboration étroite avec l'Association de développement et de recherche des artothèques (ADRA), les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), la Direction générale de la création artistique (DGCA) et les partenaires de terrain, Artothèques en ruralités se décline dans les régions grâce à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé au printemps 2025 : 50 porteurs de projets d'artothèques sont soutenus partout en France grâce à une subvention globale de 3 millions d'euros, et un accompagnement sur-mesure d'un an.

En Hauts-de-France, ce sont cinq porteurs de projets lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui impulseront cette nouvelle dynamique : l'Artothèque de l'Aisne (Tergnier), le Centre régional de la photographie (Douchy-les-Mines) la médiathèque départementale du Pas-de-Calais (Dainville), le FRAC Picardie (Amiens) et la Chambre d'eau (Le Favril).

↙ La photographie contemporaine en itinérance sur le territoire avec les Phtaumnales

Le festival des Phtaumnales, porté par Diaphane, a une nouvelle fois parcouru le sud de la région Hauts-de-France, ramenant la photographie contemporaine au plus près des habitants. La DRAC Hauts-de-France a réaffirmé son soutien au festival en l'intégrant au cœur du plan Culture et ruralité et de son fond de financement, en complément de son soutien habituel.

Cette vingt-deuxième édition explorait la thématique « Habiter » : au total, ce sont plus de 25 expositions en lien avec l'architecture et le bâti qui se sont invitées à Beauvais, Clermont, dans la Communauté de communes du Clermontois et exceptionnellement dans l'Aisne à Guise et à l'Échangeur de Château-Thierry.

Les résidences artistiques qui ont constitué le cheminement vers cette nouvelle édition témoignent elles-aussi de l'attachement de Diaphane à la région avec de nombreuses résidences dans l'Oise, mais aussi de son ouverture vers l'international, avec une résidence jusqu'en Gaspésie (Québec) et par la mise à l'honneur de la scène photographique contemporaine du Minas Gerais.



Affiche officielle de la 22e édition des Phtaumnales, sur laquelle figure la série Neo-Andina, de Tatewaki Nio

Apporter l'art contemporain dans l'espace public

Depuis près de dix ans, la DRAC Hauts-de-France a accompagné plus d'une cinquantaine de réalisations d'œuvres dans l'espace public, par l'intermédiaire des commandes publiques et de l'obligation du 1% artistique.

Ces œuvres permettent d'assurer une présence artistique hors des lieux dédiés, dans des lieux de vie, permettant de toucher de nouveaux publics. Le 1% artistique et la commande publique soutiennent la création contemporaine, alimentent son patrimoine et requalifient les espaces publics.

Le 1% artistique

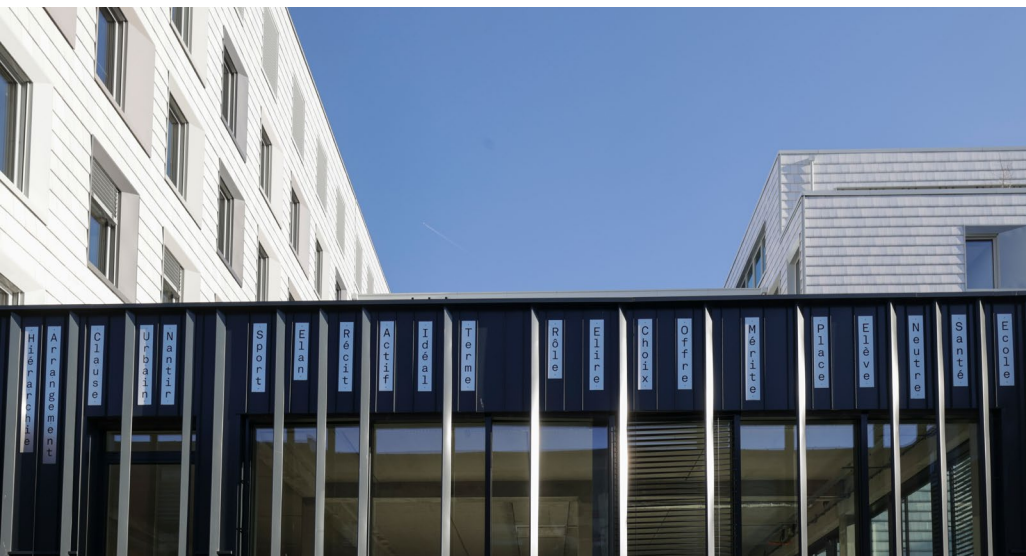
Obligation légale depuis 1951, le 1% artistique oblige les maîtres d'ouvrages publics (État, établissements publics, collectivités) de consacrer un pourcent du coût des travaux de construction, d'extension ou de réhabilitation d'un bâtiment à la commande ou l'acquisition d'une œuvre d'art. Ce sont ainsi des cités administratives, des médiathèques, des écoles ou encore des réserves muséales, parmi d'autres espaces, qui accueillent ces œuvres d'art. La DRAC Hauts-de-France participe au comité artistique consultatif des projets soumis, proposant des orientations artistiques tout en tenant compte des contraintes techniques, et sélectionnant le lauréat aux côtés des autres membres du comité.



La Maison du Colonel à Amiens, un café associatif réalisé par Murmur architecture (Julien Pradat, Antoine Jacquemart) et Kinya Maruyama dans le cadre d'une commande publique.
© Murmur-architecture

La commande publique

Issue d'une démarche volontariste des acteurs publics, la commande artistique pour l'espace public développe le patrimoine national, et permet aux artistes de réaliser des projets dont la nature et l'ampleur nécessitent des fonds exceptionnels. Le projet est alors soumis au ministère de la Culture, qui évaluera son accompagnement ou non.



Res Publica, d'Angelina Detanico et Rafael Lain, réalisée dans le cadre du 1% artistique de la nouvelle cité administrative d'Amiens en 2025
© Laurent Rousselin - Amiens Métropole

La DRAC Hauts-de-France, service déconcentré du ministère de la Culture

La DRAC Hauts-de-France, service déconcentré du ministère de la Culture, met en œuvre sous l'autorité du Préfet de région la politique culturelle de l'État dans les cinq départements des Hauts-de-France, en l'adaptant aux spécificités territoriales et en définissant des axes stratégiques.

Le pôle création de la DRAC Hauts-de-France compte plus d'une dizaine d'agents, des conseillers spécialisés dans une esthétique du spectacle vivant et des arts visuels, aux gestionnaires en fonction support et administrative. Ils agissent quotidiennement sur le terrain au plus proche des acteurs culturels, et depuis les deux sites de la DRAC Hauts-de-France à Lille et Amiens.



Site de Lille
© DRAC Hauts-de-France



Site d'Amiens
© DRAC Hauts-de-France

La DRAC Hauts-de-France accompagne la création régionale avec trois leviers d'action principaux :

- Une action partenariale, par un dialogue constant avec les collectivités territoriales, les opérateurs et les professionnels de la culture pour garantir une offre culturelle qui couvre l'ensemble des territoires ;
- Une action financière, mobilisant un soutien à l'investissement et un soutien au fonctionnement pour permettre aux structures d'inscrire leurs projets dans la durée, et de favoriser la diversité des formes esthétiques, dans le respect des cadres réglementaires nationaux ;
- Une action décisionnelle et de conseil, dans l'élaboration des projets artistiques et culturels des conventions pluriannuelles d'objectifs, mais aussi dans la garantie des missions d'intérêt général et des priorités transversales de l'action publique (éducation artistique et culturelle, transition écologique, liberté de création).

Contacts

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France

Service de la communication institutionnelle

Juliette Guépratte

Chargée de relations presse

Andreia Bossavit

06 58 54 51 83 / communication-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr